



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-217 quater**

Publié le 03 juin 2022

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE-

Arrêté modificatif de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière.



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service interacadémique des affaires juridiques

Arrêté modificatif de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 et ses arrêtés modificatifs en date des 2 septembre 2021, 21 octobre 2021, 3 décembre 2021, 4 janvier 2022, 2 mars 2022 et 6 avril 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 et celles de l'article 1 de l'arrêté rectoral modificatif de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 6 septembre 2021 sont modifiées comme suit :

« Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Christophe PINOT**, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports par intérim, à l'effet de signer tous actes relevant des attributions de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport ainsi que toutes mesures relatives à la gestion des BOP 163, 219 et 364.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Christophe PINOT, la subdélégation de signature sera exercée par :

Monsieur Hervé CARRERE: responsable pôle des politiques sportives ;

Monsieur Jérémy DAVELU: responsable pôle Appui aux Politiques Jeunesse Engagement et Sports ;

Madame Catherine MAZUR: responsable pôle Métiers et de l'animation du Sport ;

Madame Caroline PRUDHOMME: responsable pôle Engagement Soutien aux Associations et aux Jeunes ;

Madame Sabrina CADEAU: responsable pôle Engagement Soutien aux Associations et aux Jeunes Adjointe ;

Monsieur Bruno DELAVENNE: responsable pôle des politiques sportives Adjoint ;

Madame Bertille MACREZ: responsable pôle Appui aux Politiques Jeunesse Engagement et Sports Adjointe ;

Monsieur Olivier MARTINACHE: responsable pôle Métiers et de l'animation du Sport Adjoint ;

Madame Hélène CUGNET : responsable gestion budgétaire ;
Madame Clotilde LESIEUR, gestionnaire budgétaire ;
Madame Ingrid HUGUEZ : gestionnaire des dépenses et des recettes ;
Madame Catherine RICHARD : gestionnaire des dépenses et des recettes ;
Madame Caroline CORBION, gestionnaire budgétaire ;
Madame Emmanuelle ALARCON-GARCIA, gestionnaire budgétaire ;

Les remboursements des frais de déplacement des personnels de la DRAJES sont assurés par le service académique mutualisé des frais de déplacement implanté à la DSDEN 62 ».

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le 31 mai 2022



Valérie CABUIL